

Spiritualité

Le christianisme peut-il être écolo?

La religion a souvent été critiquée pour avoir mis la nature au service de l'homme. Entre science et théologie, regards croisés sur une position en pleine évolution

Laurence Villosz Protestinfo

En septembre, les Églises se mettent au vert. Dans le monde entier, elles célèbrent «Un temps pour la création», une campagne en faveur de l'écologie. Pourtant, le christianisme a souvent été accusé de pousser l'homme à dominer la nature. «Si nous voulons retrouver une crédibilité face à l'écologie, nous devons reconnaître qu'il y a dans le christianisme des éléments qui posent problème», insiste le sociologue et écothéologien Michel Maxime Egger.

En 1967 déjà, l'historien américain Lynn White signalait un véritable réquisitoire contre cette religion. Dans son article «Les racines historiques de notre crise écologique», publié dans la prestigieuse revue «Science», l'auteur dénonce le rôle joué par le christianisme dans la domination de la nature et des animaux par l'homme, menant ainsi à la crise écologique. Un texte qui suscite encore aujourd'hui de vives réactions.

«Cet article a permis de se questionner sur le christianisme et de développer une théologie écologique. Je reconnais la légitimité de la critique, mais il faut être nuancé face à la complexité du sujet», prévient Michel Maxime Egger.

Il relève dans cette religion une série d'éléments problématiques dans le rapport à la nature. À commencer par l'anthropocentrisme: dans le christianisme, Dieu s'est incarné dans un être humain. De plus, l'affirmation d'un Dieu unique pour lutter contre les paganismes a engendré une désacralisation de la nature. Sans compter le discours sur la fin des temps qui place l'essentiel dans l'au-delà. Quant au patriarcat, largement présent dans la Bible, il irait lui aussi dans le sens de la domination de la nature. «Il y a un parallèle très fort entre l'oppression de la femme et celle de la nature. Lorsque la femme est réduite à son rôle de reproductrice, elle est identifiée à la nature, dévalorisée par rapport à la culture», ajoute le sociologue.

De son côté, Dominique Bourg, professeur honoraire à la Faculté de géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne, souligne que «la domination de l'homme sur la nature relève



Dans le verset 27 de Genèse 1, «Dieu dit: «Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre.» KEITH LANCE

«Une nouvelle manière de percevoir le rapport à la nature est en train d'émerger. [...] Le christianisme suit également cette tendance à se renaturaliser»



Dominique Bourg
Prof. honoraire,
Fac. géosciences
et environnement,
UNIL

d'une certaine interprétation du livre de la Genèse. Or, l'avènement de la physique classique, qui débouche sur l'idée d'une maîtrise de la nature conçue comme pure matière, rejoint la manière dont on avait fini par interpréter le texte: en ne retenant plus que le verset 27 de Genèse 1.» Dans ce fameux passage, «Dieu dit: «Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre.»

Pourtant, impossible de ne tenir compte que de ces quelques lignes. Plusieurs versets de la Genèse dépeignent une tout autre relation aux animaux et à la nature. «L'humain est créé avec de la glaise prise du sol, le même jour que les animaux (Gen 2, 7), impliquant ainsi une coappartenance, une interdépendance et donc une compassion avec toute la nature; l'être humain est un jardinier qui prend soin de la Terre (Gen 2, 15); ou encore la fraternité envers toute la création comme fondement éthique qui peut être étendu aux autres qu'humain (Gen 4, 10)», relève Michel Maxime Egger.

«Le christianisme a toujours été ambivalent. Par exemple, saint François d'Assise a instauré au XIII^e siècle un idéal de pauvreté où les animaux sont des créations de Dieu au même titre que les hom-

mes», souligne le théologien et biologiste Otto Schaefer. Et d'ajouter: «Les premières organisations nationales de protection animale ont été fondées par des pasteurs. Ils se sont inspirés de la place donnée aux animaux dans l'Ancien Testament.» Plus récemment, le pasteur et Prix Nobel de la paix en 1953, Albert Schweitzer, s'est battu ardemment pour les droits des animaux.

Changer de spiritualité

Mais alors que la crise écologique est sur toutes les lèvres, comment changer de rapport à la nature et aux animaux? «Tous les gestes écologiques que peut réaliser la société sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas. Il faut aussi une transformation du système de valeurs. Et pour cela, la nécessité d'une dimension spirituelle au sens large, car il est important de pouvoir ancrer ces changements profondément dans l'être», explique Michel Maxime Egger, qui promeut l'écospiritualité au sein du laboratoire de transition intérieure à Pain pour le prochain.

Dans son ouvrage «Une nouvelle Terre», Dominique Bourg donne deux sens à la spiritualité qui sont intimement liés. «Premièrement, il s'agit de la façon dont une société perçoit la nature, sa relation à ce qui l'entoure. Le deuxième sens concerne la façon de réaliser son humanité. Pour la

société occidentale, réaliser son humanité signifie réussir sa vie matériellement, avoir des biens et transmettre un héritage à ses enfants.»

Le changement du comportement humain ne peut donc avoir lieu que si la société modifie sa perception du monde qui l'entoure. «Une nouvelle manière de percevoir le rapport à la nature est en train d'émerger. Des recherches ont montré «l'intelligence» des végétaux, leur capacité d'adaptation. Par exemple, si les arbres poussent droit, c'est qu'ils disposent d'une forme de perception de leur environnement et de leur stature. Le christianisme suit également cette tendance à se renaturaliser», explique Dominique Bourg, qui mentionne entre autres la seconde encyclique du pape François sur les questions environnementales.

«Il est encore temps d'agir, mais on n'évitera pas un certain nombre d'effondrements liés aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité, avec l'augmentation du niveau des mers, des problèmes agricoles, des difficultés sanitaires et autres. Transformer notre manière d'être n'empêchera pas ces effondrements, mais cela préparera les bases pour l'après. Nous avons des choix radicaux à faire, mais c'est encore possible», affirme Michel Maxime Egger.

Un antimites envoie Bio C'Bon devant les tribunaux

Justice

Le gérant suisse est poursuivi pour avoir mal étiqueté des produits et ne pas les avoir communiqués au Registre des produits chimiques

«Ma société est en plein développement. Je prévois d'autres ouvertures en 2020 et Manor va distribuer nos produits. Vous imaginez si j'écope d'une inscription dans mon casier judiciaire, et tout cela à cause d'un antimites?» Mardi matin, le patron de Bio C'Bon Suisse arborait sa plus belle pochette, la bleue, devant le Tribunal de police de Lausanne. L'homme, à la tête de cinq enseignes spécialisées dans le bio, s'opposait à une ordonnance pénale le condamnant à des jours-amendes avec sursis pour infraction par négligence à la loi fédérale sur les produits chimiques.

«Vous imaginez si j'écope d'une inscription dans mon casier judiciaire, et tout cela à cause d'un antimites?»

Le patron de Bio C'Bon Suisse

C'est au cours d'un contrôle surprise de la part des autorités cantonales, en 2018, qu'il a été constaté que les trois magasins Bio C'Bon en terres vaudoises commercialisaient des biocides non autorisés, ainsi que des produits chimiques «dangereux» n'ayant pas été communiqués au Registre des produits chimiques (RPC) et à l'étiquetage lacunaire, les coordonnées du responsable de la mise sur le marché en Suisse faisant notamment défaut. Il s'agissait, entre autres, d'antimites et de sprays contre les acariens, des produits directement importés depuis la centrale d'achat en France, qui alimente tout le groupe. Soit une soixantaine d'articles litigieux sur près de 5000 références proposées en vente libre. Un deuxième contrôle constatera les mêmes manquements. Au troisième, tout était rentré dans l'ordre. La direction générale de l'environnement décidait malgré tout de dénoncer les faits.

«Ces produits n'étaient nullement interdits à la vente. D'ailleurs, on trouve exactement les mêmes en vente libre dans d'autres commerces», a rappelé l'avocat de Bio C'Bon. Sauf que la procédure voulait que ce soit son client qui renseigne sur la composition chimique de ces produits au RPC, directement. Ils ont tous été retirés de la vente, et aussitôt remplacés par de mêmes produits en tous points identiques, mais livrés par un fournisseur suisse qui avait fait les choses selon les règles.

«Il n'y a eu aucune volonté de la part de mon client de se soustraire à ses règles. Il serait aberrant de le supposer. Ces produits sont en vente dans toute l'Europe, il ne pensait pas qu'il fallait une démarche administrative supplémentaire pour la Suisse. Il a agi en toute bonne foi. Aucune faute pénale n'a été commise», a poursuivi l'avocat. Il a demandé l'acquiescement de son client. Le jugement sera rendu dans la semaine.

Installé aussi à Genève, Bio C'Bon y a rencontré les mêmes problèmes. Le patron a écopé d'une amende administrative et d'une contravention. **L.A.**

La lutte contre le harcèlement de rue avance sur deux fronts

Lausanne
L'application Eyes Up a recueilli plus de 400 signalements en deux mois et demi. La Ville met peu à peu son dispositif en place

Entre son lancement le 12 juin et le 1^{er} septembre, l'application pour smartphone Eyes Up a été téléchargée 1070 fois, communique l'association qui l'a créée à Lausanne. L'outil permet de signaler de manière anonyme des actes de harcèlement de rue. L'association

dénombre 421 signalements, venant presque toujours de femmes, pour 633 actes différents.

Les «regards déplacés» (30%) et les «regards salaces» (24%) donnent lieu aux signalements les plus nombreux. Suivent les sifflements (17%), les remarques physiques (17%), sexuelles (11%), les insultes (9%), le fait d'être suivie (8%), les atouchements (6%), les agressions physiques (5%), les propositions sexuelles (4%), les menaces de violences (3%) et les menaces de viol (2%). La moitié des signalements provient du canton de Vaud et 27% du canton de

30%

des 633 actes signalés via l'application sont des «remarques déplacées»

Genève. Un premier pointage, trois semaines après le lancement de l'application, montrait qu'elle démarrerait fort, avec 454 téléchargements pour seulement 153 signalements.

Même lutte, mais autre rythme et autres méthodes: l'Exécutif de Lausanne a pour sa part engagé un programme d'action dès 2017. La Ville ne se prononce pas sur l'application Eyes Up mais «salue» son existence, comme le dit le municipal de la Sécurité, Pierre-Antoine Hildbrand.

La Ville de Lausanne a décidé de publier sur son site web un

formulaire permettant de signaler les actes. Promis pour 2018, puis pour l'été 2019, il sera enfin visible dans quelques semaines, «après les élections fédérales», indique Pierre-Antoine Hildbrand. Il autorisera une identification facultative - de la plaignante, ce qui lui permet un contact avec la police. «La police pourra collecter des données pour un suivi pénal, ainsi que pour établir une cartographie du phénomène», précise l'élue. En outre une chargée de mission a été nommée et est entrée en fonction au début du mois.

Jérôme Cachin